

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Box à vélos situés sur le territoire de Montereau – Fixation des tarifs de location à compter du 1^{er} février 2024

N° D_16_2024 (Commerce)

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 22 janvier deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEOIS EL ABIDI, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par M. LEMOINE, M. MEBARKI représenté par Mme BOURGEOIS EL ABIDI, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CAMACHO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JÉGO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF

~~~~~

DATE  
D’AFFICHAGE

**02 février 2024**

Vu le besoin croissant de solutions de stationnement sécurisé pour les vélos dans notre ville,

Considérant le déploiement de la location de box à vélo comme une mesure efficace pour encourager l'utilisation des vélos et promouvoir la mobilité durable,

Considérant que la municipalité souhaite répondre aux besoins des usagers en matière de stationnement sécurisé pour les vélos,

Par voie de convention, la Commune de Montereau-Fault-Yonne délègue à la SPL « MONTEREAU, PORTE DE PARIS » la gestion des box à vélos sur le territoire de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Il est donc proposé de fixer les tarifs de location de box pour un an.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 22 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 23 janvier 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE (6 contre : M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. JEGO – M. DEYDIER – Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JEGO – Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER – 1 abstention : M. ALBOUY)**

- **D’ADOPTER**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, le tarif ci-après pour la location d'un box à vélo à 50,00 € annuel.
- **D’AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer les documents y afférents

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

34



Pour extrait conforme,

Le Maire,

*James Chéron*

James CHERON